

## Infos rentrée 2020

Vous trouverez dans cette section spéciale, toutes les informations concernant la rentrée 2020/2021. Les compléments étant présents sur le site [www.nds67.com](http://www.nds67.com)  
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'accueil au 03 88 35 17 53 ou par mail [college@nds67.fr](mailto:college@nds67.fr)

### HORAIRES DE RENTRÉE 2020

Demi-journée d'accueil avec le professeur principal

Après l'appel dans la cour, les élèves se rendront dans leur classe respective où le professeur principal leur communiquera l'emploi du temps et toutes les indications utiles pour la rentrée.

classes	Date et lieu	horaires		
6 <sup>ème</sup>	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre dans la cour de récréation	8h00 à 12h00	Les parents peuvent accompagner les enfants dans la cour	Pas de restaurant scolaire ce jour là
5 <sup>ème</sup>		14h00 à 17h00		
4 <sup>ème</sup>		9h00 à 11h45		
3 <sup>ème</sup>		13h30 à 16h30		

Les élèves du dispositif ULIS font leur rentrée dans leur classe d'immersion, selon l'horaire correspondant dans le tableau ci-dessus.

**Les cours commenceront selon l'emploi du temps distribué dès le mercredi 2 septembre 2020**

## DATES RÉUNION PARENTS ET ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Classes	DATE	
6 <sup>ème</sup>	Mardi 8 septembre 2020	à 18h au gymnase de Notre- Dame de Sion
5 <sup>ème</sup>	Mardi 15 septembre 2020	
4 <sup>ème</sup>	Lundi 14 septembre 2020	
3 <sup>ème</sup>	Jeudi 10 septembre 2020	
Section basket, tous niveaux	Vendredi 11 septembre 2020	

## RESTAURANT SCOLAIRE

Si vous êtes en prélèvement automatique :

Il n'est pas nécessaire de venir régler la demi-pension, le montant vous sera prélevé et la carte de demi-pension sera remise à votre enfant lors du passage à la cantine.

Si vous n'êtes pas en prélèvement automatique :

Il faudra venir impérativement acheter la carte de demi-pension  
le jour de la rentrée  
le 1<sup>er</sup> septembre 2020 de 8h00 à 18h00.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, si votre enfant est demi-pensionnaire à la carte et si exceptionnellement il ne déjeune pas au collège, il est impératif de le signaler le matin même au Bureau de la Vie Scolaire par un écrit (coupon de couleur mauve dans le carnet). L'inscription à la demi-pension vaut pour l'année entière.

## DATES

Les dates à retenir sont indiquées dans le calendrier en première page du site de l'Institution Notre-Dame de Sion : [www.nds67.com](http://www.nds67.com)

Les dates peuvent être imprimées en format semaine, mois ou planning.